



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GENERALE DE LA SANTE ET DES CONSOMMATEURS

Direction E - Sécurité de la Chaîne alimentaire  
Le Directeur

06. 07. 2011

Brussels,  
SANCO.E3/WDB/km (2011)

ANASCO(2011) 735367

**Sujet: Aspartame**

Monsieur,

Nous vous remercions de votre lettre du 6 juin 2011 par laquelle vous exprimez vos soucis concernant les dossiers scientifiques utilisés dans les expertises sur l'aspartame.

Nous tenons à vous informer qu'entre temps la Commission a transmis une copie des dossiers qui sont en sa possession et qui ont été recueillis auprès des archives historiques de la Commission à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), ainsi qu'à Madame Lepage, Madame Liotard et à Monsieur Chountis, Membres du Parlement européen.

Nous pouvons aussi vous confirmer que les études originales, comprenant les données brutes, ont été transmises à l'EFSA par l'industrie, suite à un appel public pour recueillir des données scientifiques.

La Commission suivra de près la réévaluation complète de l'aspartame, laquelle est maintenant prévue pour septembre 2011.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.



Eric Poudelet

Monsieur Cicolella  
Réseau Environnement Santé  
148 Rue du faubourg Saint-Denis  
F-75010 Paris